

## Intervenció de Danielle Candell

Après l'expérience de rédacteur du dictionnaire de langue générale *Trésor de la langue française* (tomes 5 à 16, 1975-1994), nous avons endossé celle d'expert linguiste dans le cadre des travaux de terminologie et néologie officielle en France. Cette dernière activité, que nous poursuivons depuis 1997, toucha d'abord, et plus particulièrement, le domaine de la santé, puis aussi ceux des affaires étrangères et diplomatiques, de l'informatique et du spatial.

Une telle double expérience offrait et offre un grand intérêt, ne fût-ce que par l'évidente opposition des buts caractérisant les deux chantiers : la description lexicographique de la langue française d'une part, sa prescription terminologique d'autre part.

Cette opposition mérite d'autant plus l'analyse qu'il s'agit là de deux chantiers officiels : leur gestion dépend du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) pour la première, et du Premier ministre et du ministère de la Culture pour la seconde<sup>1</sup>.

Cependant, il y a tout lieu de se demander si cette opposition est totale, si le droit d'action sur la langue s'exprime dans le seul secteur prescriptif. Les deux expériences évoquées n'entraînent-elles pas toutes deux une certaine inquiétude accompagnée de scepticisme, et dans les deux cas ne s'agit-il pas finalement d'une action sur la langue ?<sup>2</sup> C'est ce que le rapide tour d'horizon qui suit va tenter de montrer.

1. Des données émanant de ces deux types d'expérience ont suscité des directions de numéros de revue collectifs tels ceux, récents, de *Prescriptions en langue, Histoire Epistémologie Langage*, 41 (2), et *La prescription linguistique, Applications et réactions, ELA*, 191 (avec Douglas A. Kibbee, respectivement 2019 et 2018), ou *Les normes linguistiques et terminologiques : conflits d'usages, Cahiers de lexicologie*, 110 (1) (avec Hélène Ledouble, 2017).

2. D'une façon plus générale, nous renvoyons aussi, et notamment, aux travaux de Teresa Cabré (1998 [1992]), John E. Joseph (2019) et de Douglas A. Kibbee et Alan Craig (2019), ainsi qu'aux publications de la DGLFLF (2019a, 2019b et 2017).

**1. UN EXEMPLE TYPE DE DESCRIPTION LEXICOGRAPHIQUE DU FRANÇAIS :  
LE *TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE*, DICTIONNAIRE D'ÉTAT  
(CNRS, 1971-1994)**

**1.1. *Le projet du dictionnaire descriptif***

Certes, le dictionnaire est clairement un ouvrage qui décrit les usages.

Il est construit à partir d'un corpus préétabli de langue écrite, à 80 % littéraire, comportant 3 300 ouvrages des 16<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècles, soit 4 000 « textes », totalisant 210 millions d'occurrences. Il offre finalement une nomenclature de 100 000 mots en entrée principale (outre 43 000 mots « cachés »), retenue à partir du corpus préétabli et enrichi d'un vaste corpus de dictionnaires généraux. Les entrées sont accompagnées de 270 000 définitions, et d'illustrations proposées grâce à 430 000 exemples. En complément de l'ensemble littéraire dominant, le corpus « technique », aussi appelé « le 20 % », est complété de 550 titres de dictionnaires de spécialité. Nous l'avons dit, le *TLF* est un dictionnaire d'usage, descriptif, ce que la préface annonce clairement :

[La philologie et la linguistique] observent, classent, proposent des énoncés métalinguistiques, elles ne formulent pas d'ordres du type « ne dites pas, mais dites » : elles ne sont pas intentionnellement didactiques au sens où didactique signifierait relatif à un enseignement contraignant. (P. Imbs, introduction au *Trésor de la langue française*)

En effet, le rédacteur de ce dictionnaire ne dit pas « dites ne dites pas ».

Et pourtant, comme on va le voir à l'étude de ce riche matériau, il lui revient bien une part de liberté, d'interprétation, de sélection. Sélection et prescription peuvent être apparentées.

**1.2. *Une porte légèrement entrouverte vers la prescription ?***

**1.2.1. *La langue française, mais le français hors de France ?***

Nous relevons que le dictionnaire distingue ici ou là le français hexagonal des usages « régionaux ». Dans les quelques lignes qui suivent, et qui présentent des relevés chiffrés, ces derniers ne sont donnés qu'à titre très indicatif, et ils sont à prendre avec grande prudence car si ce comptage peut reposer sur des distinctions reconnues comme « régionales », ces dernières peuvent présenter des valeurs fort différentes les unes des autres. On note ainsi 2 991 attestations de « région » dans le dictionnaire (également réparties à travers l'ouvrage — on en trouve 1 579 entre A- et L-), mais on distingue par ailleurs des attestations hors Hexagone. Ainsi, 20 attestations de « canadianisme », trois de « aux États-Unis et

au Canada » (ce sont : *drug(-)store, bos(s), gallon*), 321 de « aux États-Unis » (parmi lesquelles *attorney, jury, beatnik, pool...*), 6 « en Grande-Bretagne » (dont *chancelier, speaker, square, trésorerie, weber*). On note aussi deux attestations, entre crochets, de « Québec » (sous *galette* et *spécial*), et une seule attestation, sans exemple, de « québécoïsme », 30 de « belgicisme », et la seule attestation de « wallonisme » n'est quant à elle illustrée d'aucun exemple ; enfin « helvétisme », dont on note 12 attestations, qui n'est utilisé comme indicateur que quatre fois (pour *bis-côme, bouteille*, et deux fois pour *bourgeois*).

Si nous avons rappelé la présence de ces indicateurs à travers le *TLF*, c'est pour montrer que les analyses dont ce dictionnaire témoigne prennent aussi en compte, même si ce n'est qu'accessoirement, la distinction entre le français de France et les témoignages dus aux textes d'usage hors Hexagone. Ces attestations, outre l'intérêt souvent historique présenté par les illustrations qu'offrent les contextes rapportés, peuvent aussi être considérées comme des éléments sélectifs, qui contribueraient à décrire la différence entre le français de France et les usages hors de France, secondaires, ou à éviter, même si le dictionnaire tient à en montrer tout l'intérêt.

### 1.2.2. La description du français, mais des expressions proscrites ?

D'autres indications semblent plus clairement analysables pour le sujet qui nous préoccupe dans le cadre de la présente étude. Car c'est bien au cours de ce processus descriptif lui-même que peuvent être mentionnés des éléments proscrits. Par exemple, lorsque l'on reprend des citations faisant appel à des marques d'usage telles que l'expression « est à proscrire » elle-même, rarement trouvée dans ce dictionnaire sous cette forme, il est vrai, comme sous *entorse, inductif, jusque(s), manière, module* ou encore *pivot*, où le rédacteur cite volontiers des ouvrages prescriptifs :

On entend couramment dire : [...] *Il a fait une entorse à la vérité*. Cet emploi de *faire* est à proscrire pour le sens figuré [...]  
(*TLF*, sous *entorse*)

*Raisonnement inductif* est à proscrire  
(*TLF*, sous *inductif*)

De nombreux grammairiens soulignent que l'emploi de *jusqu'à* devant un compl. normalement introd. par la prép. *à* est à proscrire parce que produisant des constr. ambiguës, p. ex., la phrase *Il prête jusqu'à ses valets* n'est pas bonne si l'on veut lui faire signifier « il prête même à ses valets », car le premier sens qui se présentera à la pensée du lecteur ou de l'auditeur sera « il prête même ses valets »  
(*TLF*, sous *jusque(s)*)

*De manière à ce que* double inutilement *de manière que* : « a) l'expression est lourde ; b) elle est inutile ; c) elle est tolérable, par la caution d'excellents écrivains, dans un texte rapide et un peu relâché ; d) elle n'est jamais à recommander et est à proscrire dans un style soigné et soutenu. En bref, si possible, évitons-la »  
(TLF, sous *manière*)

Ce dernier syntagme « traduction de l'américain, dont il est malaisé de prévoir le destin » [...] est rejeté des puristes ([...] « L'emploi de ce terme pour désigner des parties autonomes d'un véhicule spatial est à proscrire »)  
(TLF, sous *module (module lunaire)*)

Cette appellation est contestée par certains : « Le terme pivot impliquant une possibilité de rotation, cette expression [dent à pivot], parfois utilisée à tort pour "dent à tenon", est à proscrire »  
(TLF, sous *pivot*)

Nous venons de donner quelques exemples de prescription rencontrés dans le TLF (ou, pour certains d'entre eux, réutilisés par ce dictionnaire).

Mais cet ouvrage descriptif offre aussi des modes de prescription sous d'autres formes : il arrive ainsi qu'au cours de ses descriptions soient mentionnés des résultats de travaux émanant des premières Commissions officielles de terminologie et de néologie. Ainsi les exemples donnés sous *off*, *rush*, *software*, *tansad* ou *tan-sad* et *télédéttection* montrent comment la prescription peut aussi servir la description :

La Commission de terminol. de l'audio-visuel (*Journal officiel* du 18 janv. 1973) préconise le remplacement de *off* par *hors champ*  
(TLF, sous *off*)

*Au plur., CIN., TÉLÉV.*

[...]

Ensemble des prises de vue filmées, telles qu'elles se présentent avant le montage. *Se faire projeter les rushes ; visionner les rushes*

[...]

Rem[arque]. Une recommandation officielle propose de substituer à *rush* le terme *épreuve de tournage* (Arrêté du 12 janv. 1973, J.O., 18 janv. 1973)  
(TLF, sous *rush*)

Le terme officiellement recommandé est *logiciel*

(TLF, sous *software*)

Synon. recommandé par la Commission de terminol. de l'automob. en 1973 : *selle biplace*

(TLF, sous *tansad, tan-sad*)

(Arrêté du 12 janv. ds *J.O.* du 18 janv. 1973) [...] ; 1980 *télédéttection aérospatiale, spatiale, électromagnétique* (Arrêté du 28 nov. ds *J.O. N compl.* du 11 déc. 1980 [...]). [...] Terme officiellement recommandé pour traduire l'angl. *remote sensing* (TLF, sous *télédéttection*)

Ainsi donc, il s'agit de « préconiser » un usage plutôt qu'un autre, on « recommande » de « substituer » un terme à un autre, et l'on précise, dans trois autres articles, que tel terme est « recommandé », voire « officiellement recommandé ».

Et nous voici aux portes du second volet de la présente étude, celui consacré précisément à la terminologie officielle en France.

## 2. UN EXEMPLE TYPE DE PRESCRIPTION : FRANCE TERME, BASE DE TERMINOLOGIE OFFICIELLE DU FRANÇAIS (MINISTÈRE DE LA CULTURE, DGLFLF, 1997-)

### 2.1. *Le cadre de la terminologie officielle*

Nous avons eu l'occasion par ailleurs de nous exprimer sur le processus officiel de terminologie en France<sup>3</sup>.

Le but de la terminologie officielle est concrétisé au sein des Commissions de terminologie et de néologie, devenues en 2015 Collèges de terminologie. On dénombre en 2019 dix-huit collèges d'experts, relevant de quatorze ministères (Agriculture et Alimentation, Armées, Culture, Économie et Finances, Actions et Comptes publics, Éducation nationale et Jeunesse, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, Europe et Affaires étrangères, Justice, Solidarité et Santé, Sports, Transition écologique et solidaire, Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales), avec la présence de dix hauts fonctionnaires. Parmi les partenaires des collèges, notons les institutions francophones (Québec, Canada, Fédération Wallonie-Bruxelles, Suisse).

Chacun des collèges comporte environ vingt à trente membres, des « experts » des domaines étudiés mais aussi des membres « non spécialistes ».

### 2.2. *L'activité des Collèges de terminologie*

La terminologie officielle a pour but essentiel la proposition de termes français en remplacement de termes anglais utilisés en contexte français. Outre l'intérêt

3. Voir par exemple Candel, 2019.

que ce cadre porte excellemment à la confection des définitions<sup>4</sup>, c'est une activité « inter-langues » qui s'exerce le plus souvent de l'anglais vers le français. En outre, ce qui lui confère une extrême richesse, selon nous, c'est sa spécificité multiple : elle est en effet caractérisée par une activité « inter-degrés » de spécialité, émanant le plus souvent des échanges entre spécialistes de domaines connexes, ou, cas plus marquants et en tout cas passionnants pour l'observateur non spécialiste, entre spécialistes et généralistes.

Les résultats des travaux publiés au *Journal officiel de la République française* sont clairement des consignes, des recommandations officielles.

### 2.2.1. Un programme prescriptif

Il est d'ailleurs utile de rappeler le rôle important que joue en terminologie officielle l'Académie française. Alors même qu'elle rédige la 9<sup>e</sup> édition de son *Dictionnaire*, elle est naturellement emprunte de l'attitude prescriptive qui lui est traditionnellement reconnue.

Il nous semble toujours utile de rappeler la marche à suivre qui est la sienne, et les attitudes caractéristiques prises au cours de son travail de rédaction du *Dictionnaire* :

Les règles qui prévalent aux admissions sont simples.

Nous ne donnons entrée, parmi les termes techniques, qu'à ceux qui, du langage du spécialiste, sont passés par nécessité dans le langage courant, et peuvent donc être tenus pour réellement usuels.

Nous ne faisons place aux mots étrangers qu'autant qu'ils sont vraiment installés dans l'usage, et qu'il n'existe pas déjà un honnête mot français pour désigner la même chose ou exprimer la même idée. (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1994 [1986], p. XII)

L'Académie, au sein du travail officiel de terminologie, a naturellement tendance à inciter à cette prescription, et à faire observer un filtrage quant aux mots étrangers, ainsi qu'aux termes techniques.

Nous constatons au quotidien une sorte de conflit, particulièrement intéressant, entre la norme « prescriptive », qui chercherait à imposer un usage, et la norme « naturelle », « normale », celle de l'« usage », qui est en lien avec l'évolution naturelle des usages, plus descriptive (rappelons ici la notion de normaison).

4. Nous sommes nous-même extrêmement sensible à la définition, en tant qu'ancienne rédactrice du *Trésor de la langue française*, et, à ce propos, apprécions au plus haut point, au cours des séances de travail, l'activité des membres des commissions/collèges de terminologie représentant l'équipe du *Dictionnaire de l'Académie française*.

### 2.2.2. Un exemple de prescription resté problématique

Nous voudrions ici revenir une nouvelle fois sur un exemple qui continue à nous préoccuper. C'est celui de la fiche attestant SCAO, terme de spatiologie, utilisé en pilotage. Dans cette fiche, nous continuons à regretter que *attitude* ait été remplacé par *orientation*.

Ainsi, pour remplacer le terme anglo-américain AOCS, sigle de *attitude and orbit control system*, on publia le 22 septembre 2000 au *Journal officiel* un sigle français SCOO, pour *système de commande d'orientation et d'orbite*.

Or la communauté des spécialistes utilise en français SCAO.

On pouvait lire en 2000 la fiche officielle suivante :

Système de commande d'orientation et d'orbite

*Abréviation* : SCOO

*Domaine* : Spatiologie [ex-Sciences et techniques spatiales/Pilotage]

*Définition* : Ensemble d'équipements et de logiciels de bord qui assure la fonction de pilotage d'un engin spatial en vue de lui imposer l'attitude voulue et d'ajuster son orbite aux exigences de la mission.

*Voir aussi* : chaîne de pilotage

*Équivalent étranger* : attitude and orbit control system (en), AOCS (en)

Mais les usagers du domaine utilisent toujours SCAO.

Pour pallier ce problème, la fiche fut modifiée le 25/07/2015. Mais d'une façon que nous jugeons décevante, puisqu'elle devenait :

Système de commande d'orientation et d'orbite

*Domaine* : Spatiologie/Pilotage

*Définition* : Ensemble d'équipements et de logiciels de bord qui assure les fonctions de pilotage et de guidage d'un engin spatial en vue de lui imposer l'orientation voulue et d'ajuster son orbite aux exigences de la mission.

*Note* : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « système de commande d'attitude et d'orbite (SCAO) ».

*Voir aussi* : chaîne de pilotage, orientation

*Équivalent étranger* : attitude and orbit control system (en), AOCS (en)

*Attention* : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 22 septembre 2000.

Certes, l'abréviation française SCOO a disparu de la seconde version de la fiche officialisée, mais le terme *orientation* s'impose plus clairement encore, jusqu'à remplacer *attitude* par *orientation*. Le terme français *système de commande d'attitude et d'orbite*, même accompagné de son abréviation (usuelle chez les spécialistes du domaine) SCAO, est cité dans cette seconde version de la fiche, mais accompagné de ce que nous appellerons « une marque de réserve » : « langage professionnel ».

Veut-on donc reformuler la terminologie des spécialistes, remplacer un mot ou un terme français par un autre mot, que les non-spécialistes jugent meilleur ?

### 3. REMARQUES CONCLUSIVES

Finalement, la dynamique observée au sein du processus de terminologie institutionnelle évoqué ci-dessus témoigne d'une richesse croissante. Il est tentant de rappeler certaines oppositions, telles celles entre savoir scientifique général et savoir-faire technique, connaissance de la langue générale et usages terminologiques, ou tout simplement entre mot et terme. Il s'y en ajoute une autre, non négligeable, qui peut expliquer bien des points de divergence entre analyses descriptives et prescriptives. C'est l'opposition due à des processus de modulations d'origine *in vitro* ou *in vivo*, rappelés notamment par Pierre Lerat (2016).

En tant qu'expert linguiste dans des commissions de terminologie et de néologie ou dans des collèges de terminologie, nous travaillons sur les deux sphères. C'est en effet une terminologie *in vitro*, telle que proposée par des groupes aux spécificités diverses, où les non-spécialistes des domaines étudiés ont leur mot à dire et sont bien écoutés. Mais c'est aussi une terminologie *in vivo*, par le biais des experts, qui jouent naturellement un grand rôle dans le processus décrit.

Les experts des domaines sont souvent, et dans un premier temps, « descriptifs », ils décrivent leurs usages, avec la volonté de faire savoir. Et les non spécialistes sont, quant à eux, parfois « prescriptifs ». Ils saisissent les messages des spécialistes, leurs explications, leurs démonstrations. Ce faisant, ils tendent à orienter la terminologie des sciences ou des techniques à recommander.

En conclusion, si la description se fait aussi l'écho de la prescription, comme nous l'avons montré pour le *TLF*, la prescription se fait aussi l'écho de la description, comme nous l'avons montré dans les Commissions spécialisées ou Collèges de terminologie.

DANIELLE CANDEL  
CNRS, HTL (UMR 7597) - Université de Paris

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CABRÉ, M. Teresa (1998 [1992]). *La terminologie : Théorie, méthode et applications*. Trad. et adapt. Monique Cormier et John Humbley. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa : Armand Colin.
- CANDEL, Danielle (2019). « Dynamiques de la prescription : Terminologie officielle en France, 1996-2015 ». *Histoire Epistémologie Langage*, 41 (2), p. 111-120.
- DGLFLF (2017). *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française (2017)*.

- DGLFLF (2019a). *Rapport annuel de la Commission d'enrichissement de la langue française (2018)*.
- (2019b). *Références 2018 : l'enrichissement de la langue française*.
- Dictionnaire de l'Académie française : A-Enz* (1994 [1986]). Préface à la neuvième édition. Paris : Imprimerie nationale Julliard, p. IX-XIII.
- JOSEPH, John E. (2019). « La norme et le naturel ». *Histoire Epistémologie Langage*, 41 (2), p. 67-81.
- KIBBEE, Douglas A. ; CRAIG, Alan (2019). « Understanding prescription in language. A corpus-based approach ». *Histoire Epistémologie Langage*, 41 (2), p. 67-81.
- LERAT, Pierre (2016). *Langue et technique*. Paris : Hermann.
- TLF = *Trésor de la langue française* (1971-1994). *Dictionnaire de la langue française du 19<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> siècle* (CNRS). Paris : Klincksieck, puis Gallimard.
- TLFi = *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)* [en ligne]. <atilf.atilf.fr/tlf.htm>.